SL GO
AUTO ÉCOLE

JOLIBOIS depuis 1964

Ligny en Barrois
Adresse: 19 r du Gén. de Gaulle 55500 LIGNY EN BARROIS - Téléphone: 03 29 78 02 43
Numéro d'agrément préfectoral : E1905500050 du 30/09/2019

Bar le Duc
Adresse: 14 rue de Couchot 55000 BAR LE DUC - Téléphone: 03 29 79 03 55
Numéro d'agrément préfectoral : E2005500040 du 22/12/2020

mail: slgoae55@gmail.com

DÉROULEMENT DE LA FORMATION À LA CATÉGORIE « B » DU PERMIS DE CONDUIRE

Les enjeux de la formation à la conduite

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent nécessaire pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une préoccupation pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Le déroulement de la formation

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques et des aspects psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

SL GO AUTO ÉCOLE

JOLIBOIS depuis 1964

Ligny en Barrois
Adresse: 19 r du Gén. de Gaulle 55500 LIGNY EN BARROIS - Téléphone: 03 29 78 02 43
Numéro d'agrément préfectoral : E1905500050 du 30/09/2019

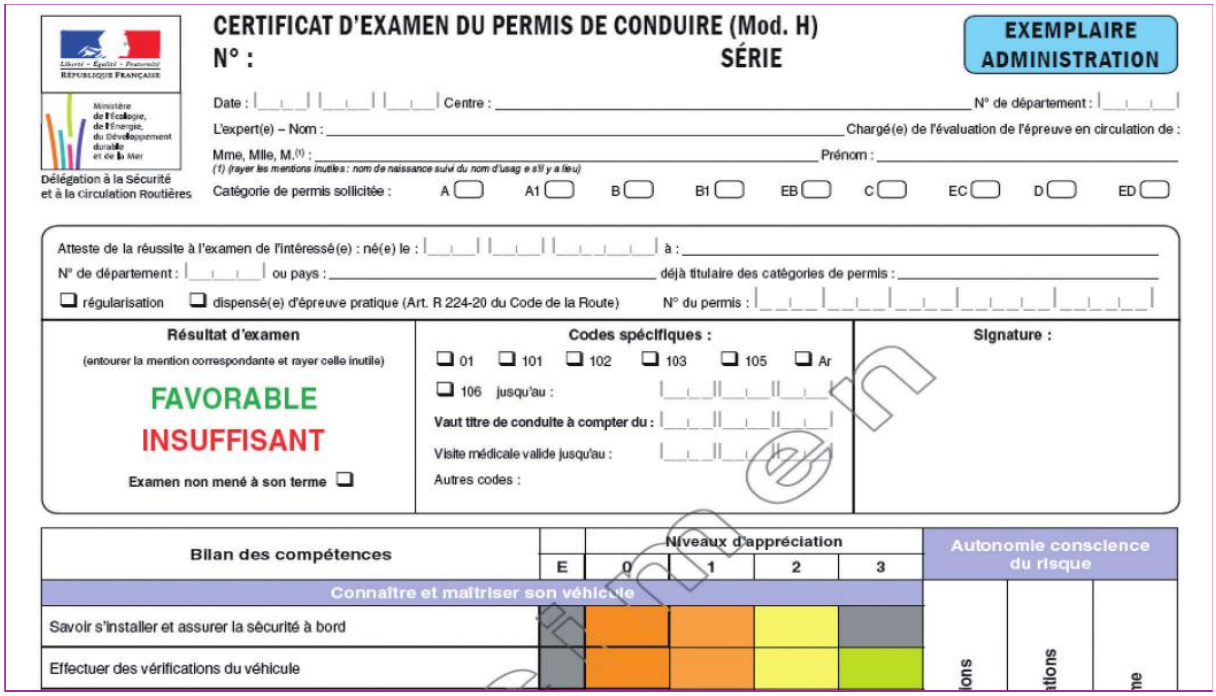
Bar le Duc
Adresse: 14 rue de Couchot 55000 BAR LE DUC - Téléphone: 03 29 79 03 55
Numéro d'agrément préfectoral : E2005500040 du 22/12/2020

mail: slgoae55@gmail.com

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.



CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (Mod. H)
N° : SÉRIE
EXEMPLAIRE ADMINISTRATION

Délégation à la Sécurité et à la Circulation Routières

Date : Centre : N° de département :
L'expert(e) – Nom : Chargé(e) de l'évaluation de l'épreuve en circulation de :
Mme, Mlle, M.(1) : Prénom :
(1) (rayer les mentions inutiles : nom de naissance suivi du nom d'usage s'il y a lieu)
Catégorie de permis sollicitée : A A1 B B1 EB C EC D ED

Atteste de la réussite à l'examen de l'intéressé(e) : né(e) le : à :
N° de département : ou pays : déjà titulaire des catégories de permis :
régularisation dispensé(e) d'épreuve pratique (Art. R 224-20 du Code de la Route) N° du permis :

Résultat d'examen	Codes spécifiques :	Signature :
(entourer la mention correspondante et rayer celle inutile) FAVORABLE INSUFFISANT Examen non mené à son terme	01 101 102 103 105 Ar 106 jusqu'au : Vaut titre de conduite à compter du : Visite médicale valide jusqu'au : Autres codes :	

Bilan des compétences		Niveaux d'appréciation				Autonomie conscience du risque
	E	0	1	2	3	
Connaître et maîtriser son véhicule						
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord						
Effectuer des vérifications du véhicule						

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière ;
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;

SL GO
AUTO ÉCOLE

JOLIBOIS depuis 1964

Ligny en Barrois
Adresse: 19 r du Gén. de Gaulle 55500 LIGNY EN BARROIS - Téléphone: 03 29 78 02 43
Numéro d'agrément préfectoral : E1905500050 du 30/09/2019

Bar le Duc
Adresse: 14 rue de Couchot 55000 BAR LE DUC - Téléphone: 03 29 79 03 55
Numéro d'agrément préfectoral : E2005500040 du 22/12/2020

mail: slgoae55@gmail.com

- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Le permis B – boîte automatique

Avec ce permis, vous êtes dispensé d'embrayage et de passage de vitesses, mais attention celui-ci vous permettra de conduire uniquement un véhicule à boîte automatique.

Vous devez passer votre code et faire au moins 13h (minimum légal obligatoire) de conduite en auto-école.

Sur le permis sera notifié que le candidat n'est autorisé à conduire que sur des véhicules munis de la boîte automatique (code 78)

A la suite vous pourrez faire une formation de 7 heures minimum en Auto-école pour obtenir l'équivalence en boite manuelle et ainsi conduire tout type de voiture. Un moyen plus rapide et moins cher pour obtenir son permis.

SL GO
AUTO ÉCOLE

JOLIBOIS depuis 1964

Ligny en Barrois
Adresse: 19 r du Gén. de Gaulle 55500 LIGNY EN BARROIS - Téléphone: 03 29 78 02 43
Numéro d'agrément préfectoral : E1905500050 du 30/09/2019

Bar le Duc
Adresse: 14 rue de Couchot 55000 BAR LE DUC - Téléphone: 03 29 79 03 55
Numéro d'agrément préfectoral : E2005500040 du 22/12/2020

mail: slgoae55@gmail.com

DÉROULEMENT DE LA FORMATION AUX CATEGORIE « A1 ET A2 » DU PERMIS DE CONDUIRE

Les enjeux de la formation à la conduite

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc.

Les conducteurs de motocyclettes sont largement sur-exposés pour ce qui est du risque routier.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir.

Apprendre à conduire une motocyclette est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière.

Le déroulement de la formation

La conduite d'une motocyclette présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de maîtriser correctement.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.

Ce programme vous permet également de pratiquer l'auto-évaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'une motocyclette.

Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

SL GO
AUTO ÉCOLE

JOLIBOIS depuis 1964

Ligny en Barrois
Adresse: 19 r du Gén. de Gaulle 55500 LIGNY EN BARROIS - Téléphone: 03 29 78 02 43
Numéro d'agrément préfectoral : E1905500050 du 30/09/2019

Bar le Duc
Adresse: 14 rue de Couchot 55000 BAR LE DUC - Téléphone: 03 29 79 03 55
Numéro d'agrément préfectoral : E2005500040 du 22/12/2020

mail: slgoae55@gmail.com

De plus, pour chacune des sous-compétences associées qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2 comporte deux phases :

- la première : hors circulation ;
- la seconde : en circulation.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et savoir-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routières, équilibre et stabilité, connaissance et emploi des accessoires et commandes du véhicule, freinage, etc.

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- dépasser et croiser des véhicules ;
- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

SL GO AUTO ÉCOLE

JOLIBOIS depuis 1964

Ligny en Barrois
Adresse: 19 r du Gén. de Gaulle 55500 LIGNY EN BARROIS - Téléphone: 03 29 78 02 43
Numéro d'agrément préfectoral : E1905500050 du 30/09/2019

Bar le Duc
Adresse: 14 rue de Couchot 55000 BAR LE DUC - Téléphone: 03 29 79 03 55
Numéro d'agrément préfectoral : E2005500040 du 22/12/2020

mail: slgoae55@gmail.com

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3			
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'équiper et s'installer								
Savoir se positionner sur le véhicule en circulation, connaître et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir les espaces de sécurité						1	1	1
	Sous-totaux							
Courtoisie			+1					
	Total général							

SL GO
AUTO ÉCOLE

JOLIBOIS depuis 1964

Ligny en Barrois
Adresse: 19 r du Gén. de Gaulle 55500 LIGNY EN BARROIS - Téléphone: 03 29 78 02 43
Numéro d'agrément préfectoral : E1905500050 du 30/09/2019

Bar le Duc
Adresse: 14 rue de Couchot 55000 BAR LE DUC - Téléphone: 03 29 79 03 55
Numéro d'agrément préfectoral : E2005500040 du 22/12/2020

mail: slgoae55@gmail.com

DÉROULEMENT DE LA FORMATION À LA CATÉGORIE « AM » DU PERMIS DE CONDUIRE

Définition

Un cyclomoteur est caractérisé par une cylindrée inférieure ou égale à 50 cm^3 (4kW pour les cyclomoteurs électriques) et une vitesse maximale égale à 45 km/h.
Le permis AM est obligatoire pour conduire un deux-roues dès 14 ans.

Déroulement

Il faut avoir obtenu l'**ASSR** (Attestation Scolaire de Sécurité Routière) de niveau 1 ou 2 ou l'**ASR** pour suivre une formation pratique de **8 heures au moins** assurée par une auto-école ou une association socio-éducative.
À l'issue de la formation pratique, l'établissement délivre un **Brevet de Sécurité Routière** : il correspond à la catégorie **AM** du permis de conduire.
Elle comprend cinq séquences théoriques et pratiques au cours desquelles vous allez travailler sur des connaissances et des compétences avec l'aide de votre enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

Si vous êtes mineur, au moins l'un de vos parents ou votre représentant légal **est présent lors de la dernière séquence de la formation (**Séquence 5**).**

La durée de la formation à la conduite des Séquences 2 et 5 est de 6 heures au moins.

Tout dépassement de la durée totale de 8 h minimum requiert l'accord express de l'élève, de l'un de ses parents au moins ou de son représentant légal, s'il est mineur.

- **Vous devez renseigner le « Questionnaire préalable à la formation » figurant dans ce livret.**
- **Vous devez être en possession de votre livret pendant toute la durée de votre formation.**
- **Vous devez être en possession des équipements réglementaires.**

SL GO
AUTO ÉCOLE

JOLIBOIS depuis 1964

Ligny en Barrois
Adresse: 19 r du Gén. de Gaulle 55500 LIGNY EN BARROIS - Téléphone: 03 29 78 02 43
Numéro d'agrément préfectoral : E1905500050 du 30/09/2019

Bar le Duc
Adresse: 14 rue de Couchot 55000 BAR LE DUC - Téléphone: 03 29 79 03 55
Numéro d'agrément préfectoral : E2005500040 du 22/12/2020

mail: slgoae55@gmail.com

La formation pratique est constituée de trois phases :

• **Séquence 1. Échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite.**
Durée : 30 minutes

• **Séquence 2. Formation à la conduite hors circulation.** Durée minimale : 1 heure

• **Séquence 3. Code de la route.** Durée : 30 minutes

• **Séquence 4. Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique.**
Durée minimale : 3 heures

• **Séquence 5. Sensibilisation aux risques.** Durée minimale : 1 heure

Avec le permis AM option cyclo**.** On peut :

• conduire un cyclomoteur à deux ou trois roues dont la cylindrée est limitée à 50 cm^3 et la vitesse à 45 km/h,

• conduire un quadricycle léger à moteur (catégorie L6e : cylindrée maxi à 50 cm^3, vitesse 45 km/h).

Formation BEA en B

Le permis de conduire de la catégorie B permet la conduite de tous les véhicules de tourisme et des véhicules utilitaires dont le poids total en charge (PTAC) ne dépasse pas 3,5 tonnes.

Pour s'inscrire au permis B il faut être âgé de 15 ans minimum et avoir 17 ans à la date de l'examen pratique.

ÉPREUVE THÉORIQUE : l'examen dit «du code de la route» peut être passé dès l'âge de 15 ans.

ÉPREUVE PRATIQUE : pour vous présenter à l'examen pratique, vous devez auparavant avoir obtenu l'épreuve théorique et suivre une formation de 20 heures de conduite minimum.

L'évaluation de conduite permettra d'estimer le nombre d'heures de conduite supplémentaires si besoin.

Les titulaires du permis de conduire de la catégorie B assorti du code restrictif B78 (boite automatique) qui limite la conduite aux seuls véhicules à changement de vitesse automatique pour des raisons non médicales peuvent lever cette restriction en suivant une formation de 7h.

Objectifs de la formation :

A l'issue de la formation, le conducteur doit être capable d'utiliser, en toute sécurité, un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite.

La formation sera adaptée aux besoins spécifiques de chaque conducteur.

Prérequis :

- Etre âge de 17 ans minimum (sans limite d'âge)
- Etre titulaire du permis de conduire de la catégorie B78 (boite automatique) pour des raisons non médicales.

Durée de la formation :

Cette formation de 7h comporte deux parties :

- Première partie : formation pratique de 2h réalisée dans un trafic nul ou faible
- Seconde partie : formation pratique de 5h se déroulant dans des conditions de circulation diverses

Programme de la formation :

Dans la première partie de la formation (2h) réalisée dans un trafic nul ou faible, l'élève doit acquérir les compétences suivantes :

- Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en oeuvre
- Etre capable de réaliser un démarrage en côté en toute sécurité

La deuxième partie de la formation (5h) se déroulera dans les conditions de circulation variées, simples et complexes. Elle permettra l'acquisition des compétences suivantes :

- savoir utiliser la boite de vitesse manuelle de façon rationnelle en toute sécurité dans les conditions diverses de circulation et être capable d'adopter les techniques de l'éco-conduite
- Etre capable de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation

Fin de formation :

- Aucun examen final
- A la fin de la formation, l'établissement remet une attestation de formation
- L'Auto-Ecole réalisera la demande de titre de la catégorie B
- L'attestation de formation ne donnera le droit de conduire un véhicule de la catégorie B seulement lorsque l'élève sera en possession du titre de conduite correspondant

La conduite accompagnée (AAC)

L'apprentissage anticipé de la conduite (AAC) est possible dès l'âge de 15 ans. Il concerne la catégorie B du permis de conduire.

L'apprentissage comporte une 1ère phase de formation initiale, dispensée par l'auto-école, et une 2nde phase de conduite accompagnée d'au moins 1 an.

À l'issue de cette période, vous pouvez vous présenter dès l'âge de 17 ans aux épreuves pratiques du permis de conduire. Vous pourrez conduire dès l'obtention de votre permis.

L'Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC)

La Formation initiale

La 1re phase de formation initiale est composée d'une partie théorique (Code de la route ETG) et d'une partie pratique.

La partie pratique doit comporter au minimum 20 heures de formation.

À la fin de la formation, si l'évaluation de vos compétences acquises est bonne, vous recevez une attestation de fin de formation initiale (AFFI).

La Phase de conduite accompagnée

Avant de débuter la phase de conduite accompagnée, vous devez remplir les conditions suivantes :

- Avoir réussi l'épreuve théorique générale du permis de conduire (le code)
- Être titulaire de l'attestation de fin de formation initiale (AFFI)

La phase de conduite accompagnée débute par une séquence de conduite de 2 heures minimum avec au moins un accompagnateur, sur un véhicule de l'auto-école. Il est remis un guide à l'accompagnateur.

La phase de conduite accompagnée dure au minimum 1 an.

Vous devez conduire au moins 3 000 km en France (la circulation à l'étranger est interdite).

Vous devez aussi participer à 2 rendez-vous pédagogiques (RVP).

Ces RV comportent une partie pratique (1h) et une partie théorique (2h).

La présence d'au moins un des accompagnateurs est obligatoire à chaque RVP.

- Le 1er RV est réalisé entre 4 et 6 mois après la date de délivrance de l'attestation de fin de formation initiale.
- Le 2e RV doit avoir lieu lorsqu'au moins 3 000 km ont été parcourus en conduite accompagnée.

Conditions relatives à l'accompagnateur :

L'accompagnateur doit remplir toutes les conditions suivantes :

- Être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans
- Avoir obtenu au préalable l'accord de sa compagnie d'assurance (l'assureur peut refuser si l'accompagnateur a commis des infractions graves)
- Ne pas avoir été sanctionné, dans les 5 années précédentes, par une annulation ou une invalidation du permis de conduire.

Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, dans ou hors du cadre familial.

Les + :

- Diversifier les situations de conduite
- Acquérir plus d'expérience
- Partager l'expérience et le vécu de vos accompagnateurs
- Augmenter vos chances de réussite à l'examen du permis de conduire
- Réduire la période probatoire (jeune conducteur) à 2 ans (au lieu de 3 ans en formation traditionnelle)

Dossier :

Pour vous inscrire

- Pièce d'identité recto/verso
- 1 planche photos EPHOTO agréé ANTS
- ASSR ou ASR
- Permis AM (BSR) si obtenu

- Justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture électricité, téléphone, eau, gaz, avis d'imposition)
- Pièce d'identité recto/verso et attestation sur l'honneur de l'hébergeant (personne figurant sur le justificatif de domicile)

La conduite accompagnée (AAC) – Boîte automatique

L'apprentissage anticipé de la conduite (AAC) – boîte automatique est possible dès l'âge de 15 ans. Il concerne la catégorie B du permis de conduire.

L'apprentissage comporte une 1ère phase de formation initiale, dispensée par l'auto-école, et une 2nde phase de conduite accompagnée d'au moins 1 an.

À l'issue de cette période, vous pouvez vous présenter dès l'âge de 17 ans aux épreuves pratiques du permis de conduire. Vous pourrez conduire dès l'obtention de votre permis.

L'Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC)

La Formation initiale

La 1re phase de formation initiale est composée d'une partie théorique (Code de la route ETG) et d'une partie pratique.

La partie pratique doit comporter au minimum 13 heures de formation.

À la fin de la formation, si l'évaluation de vos compétences acquises est bonne, vous recevez une attestation de fin de formation initiale (AFFI).

La Phase de conduite accompagnée

Avant de débuter la phase de conduite accompagnée, vous devez remplir les conditions suivantes :

- Avoir réussi l'épreuve théorique générale du permis de conduire (le code)
- Être titulaire de l'attestation de fin de formation initiale (AFFI)

La phase de conduite accompagnée débute par une séquence de conduite de 2 heures minimum avec au moins un accompagnateur, sur un véhicule de l'auto-école. Il est remis un guide à l'accompagnateur.

La phase de conduite accompagnée dure au minimum 1 an.

Vous devez conduire au moins 3 000 km en France (la circulation à l'étranger est interdite).

Vous devez aussi participer à 2 rendez-vous pédagogiques (RVP).

Ces RV comportent une partie pratique (1h) et une partie théorique (2h).

La présence d'au moins un des accompagnateurs est obligatoire à chaque RVP.

- Le 1er RV est réalisé entre 4 et 6 mois après la date de délivrance de l'attestation de fin de formation initiale.

- Le 2e RV doit avoir lieu lorsqu'au moins 3 000 km ont été parcourus en conduite accompagnée.

Conditions relatives à l'accompagnateur :

L'accompagnateur doit remplir toutes les conditions suivantes :

- Être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans
- Avoir obtenu au préalable l'accord de sa compagnie d'assurance (l'assureur peut refuser si l'accompagnateur a commis des infractions graves)
- Ne pas avoir été sanctionné, dans les 5 années précédentes, par une annulation ou une invalidation du permis de conduire.

Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, dans ou hors du cadre familial.

Les + :

- Diversifier les situations de conduite
- Acquérir plus d'expérience
- Partager l'expérience et le vécu de vos accompagnateurs
- Augmenter vos chances de réussite à l'examen du permis de conduire
- Réduire la période probatoire (jeune conducteur) à 2 ans (au lieu de 3 ans en formation traditionnelle)

Pour vous inscrire

- Piéce d'identité recto/verso
- 1 planche photos EPHOTO agréés ANTS
- ASSR ou ASR
- Permis AM (BSR) si obtenu
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture électricité, téléphone, eau, gaz, avis d'imposition)
- Pièce d'identité recto/verso et attestation sur l'honneur de l'hébergeant (personne figurant sur le justificatif de domicile)

La conduite supervisée

L'apprentissage avec conduite supervisée est possible dès l'âge de 18 ans. Il concerne la catégorie B du permis de conduire.

L'apprentissage comporte 2 phases :

- 1ère phase : formation initiale dispensée par l'auto-école (code de la route + 20 heures de conduite minimum)
- 2nde phase : période de conduite avec un accompagnateur.

Le choix pour la conduite supervisée peut se faire après la formation initiale ou après avoir échoué à l'épreuve pratique de l'examen du permis.

La Formation initiale

La 1re phase de formation initiale est composée d'une partie théorique (Code de la route) et d'une partie pratique.

La partie pratique doit comporter au minimum 20 heures de formation.

À la fin de la formation, si l'évaluation de vos compétences acquises est bonne, vous recevez une attestation de fin de formation initiale (AFFI).

La Phase de conduite supervisée

Avant de débuter la phase de conduite supervisée, vous devez remplir les conditions suivantes :

- Avoir réussi l'épreuve théorique générale du permis de conduire (le code)
- Être titulaire de l'attestation de fin de formation initiale (AFFI)

La phase de conduite supervisée débute par une séquence de conduite de 2 heures minimum avec au moins un accompagnateur, sur un véhicule de l'auto-école. Il est remis un guide à l'accompagnateur.

Conditions relatives à l'accompagnateur :

L'accompagnateur doit remplir toutes les conditions suivantes :

- Être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans
- Avoir obtenu au préalable l'accord de sa compagnie d'assurance (l'assureur peut refuser si l'accompagnateur a commis des infractions graves)
- Ne pas avoir été sanctionné, dans les 5 années précédentes, par une annulation ou une invalidation du permis de conduire.

Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, dans ou hors du cadre familial.

Lorsque vous estimez être prêt, vous pouvez passer (ou repasser) l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire.

Attention : en cas de succès, la formation en conduite supervisée ne réduit pas la période probatoire du permis de conduire.

Formation passerelle A2 en A

Le permis A permet de conduire toutes les motos avec ou sans side-car et tous les 3 roues à moteur quelle que soit leur puissance.
Pour obtenir la catégorie A du permis de conduire, vous devez être titulaire de la catégorie A2 depuis

au moins 2 ans et avoir suivi une formation de 7 heures.
La formation se compose de 3 séances :

Séquence théorique: 2 heures

Séquence pratique hors circulation: 2 heures

Séquence pratique circulation : 3 heures

Le but de cette formation est de vous adapter à un nouveau véhicule et de vous amener à une pratique sécuritaire de la conduite d'une moto de plus de 35 kilowatts (kw). À l'issue de cette formation, nous vous délivrons une attestation.

PROGRAMME DE FORMATION AU PERMIS A

Objectifs : Acquérir les compétences pour conduire une motocyclette ou un tricycle à moteur dont la puissance est supérieure à 15kW

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS :

- Avoir minimum 20 ans pour la moto, 21 ans pour les tricycles à moteur
- Être titulaire de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans.

La formation peut être suivie dans les 3 mois avant la date anniversaire des 2 ans d'obtention du permis A2.

INTERVENANTS :

Formateurs diplômés B.E.P.E.C.A.S.E.R mention 2 roues ou d'un diplôme admis en équivalence et titulaires d'une autorisation préfectorale en cours de validité

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

- Motocyclettes répondant au cahier des charges
- Equipement de radioguidage homologué
- Piste d'entrainement fermée à la circulation
- Gilet de haute-visibilité portant la mention « Moto-Ecole »

EFFECTIFS :

3 élèves maximum hors circulation et 1 moto pour 4 élèves en circulation.

DUREE :

7 heures

PROGRAMME :

Séquence théorique (2heures) :

- Présentation des élèves sur leurs pratiques et expériences de la conduite moto
- Accidentalité, vitesse, détectabilité
- Conduite et produits psychoactifs

Séquence pratique hors circulation (2heures) :

- Comportement adapté à un nouveau véhicule
- Changements de direction
- Freinage
- Techniques d'inclinaison

Séquence pratique en circulation (3 heures) :

- Audit de la conduite de l'élève (perception, analyse, prise de décision, partage de la route et communication)

SUIVI DES ACQUIS EN COURS DE FORMATION :

Lors de l'audit de conduite, chaque élève effectue au minimum 30 minutes de conduite. 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation. La formation se clôture par 20 minutes d'échanges.

SANCTION VISEE :

Attestation de suivi de formation permettant la délivrance du permis de conduire de la catégorie A.

Le permis A permet de conduire toutes les motos avec ou sans side-car et tous les 3 roues à moteur quelle que soit leur puissance.
Pour obtenir la catégorie A du permis de conduire, vous devez être titulaire de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans et avoir suivi une formation de 7 heures.
La formation se compose de 3 séances :

Séquence théorique: 2 heures

Séquence pratique hors circulation: 2 heures

Séquence pratique circulation : 3 heures

Le but de cette formation est de vous adapter à un nouveau véhicule et de vous amener à une pratique sécuritaire de la conduite d'une moto de plus de 35 kilowatts (kw). À l'issue de cette formation, nous vous délivrons une attestation.

Conditions d'usage de la piste pour les formations des catégories : AM, A1, A2, A du permis de conduire et pour la formation à la conduite des véhicules L5e

Adresse :

Route d'Euville

Zone de la Canaire

55200 COMMERCY

Formalités de rendez-vous :

Les rendez-vous sont fixés à l'auto- école, environ 5 minutes avant le début de la leçon.

Nombre de participants :

Le nombre maximum de participants par leçons de conduite est de 3 élèves.

Matériel :

Les élèves doivent venir équipés de :

- casque homologué
- gants de moto homologués
- veste ou blouson
- pantalons
- chaussures montantes

Pour vous inscrire

- Pièce d'identité du candidat
- 1 photo
- Permis de conduire du candidat
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture électricité, téléphone, eau, gaz, avis d'imposition)